

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 19 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le lundi dix-neuf décembre, le Conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire à dix-huit heures trente à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 16 décembre 2016.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, André RIETH, Geneviève SAVIN-MOLLARD, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Jean-François DUPONT, Christine BRUNET, Pascal DAHURON, Sébastien GALLET, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Stéphane GABUCCI, Christelle LECOMTE, Véronique BAUDRY.

Absente excusée ayant donné procuration : Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à M. Vincent COPPOLANI

Absents excusés : Mme Claire GUENVER, M. Sylvain BIRONNEAU.

Madame Christine BRUNET a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **18h30**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19	Suffrages exprimés	17
Nombre de conseillers municipaux présents	16	Abstentions	0
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	1	Contre l'adoption	0
Nombre de conseillers municipaux votants	17	Pour l'adoption	17

PRÉAMBULE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**.

FINANCES COMMUNALES

DECISION MODIFICATIVE N°6

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

ADOpte la Décision Modificative n° 6 au Budget 2016 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Chapitre	Montant
66	66111	intérêts des emprunts	300,00 €				
022	22	Dépenses imprévues	-300,00 €				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			0,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			0,00 €

La séance est levée à **18 heures 45**.

A La Jarne, le 19 décembre 2016

Le Maire,



Vincent COPPOLANI

La délibération du Conseil municipal du 19 décembre 2016 est disponible pour une consultation à la mairie.